LES SALARIES LECAS INTERPELLENT LEUR DIRECTION
NERSAC JUILLET 2010

La décision de sanctionner un salarié qui s'investit pour la pérennité de l'entreprise, sans compter et sans attendre une quelconque prime en récompense, si elle est d'abord brutale pour le salarié, elle sera bien plus préjudiciable à l'engagement de l'ensemble des salariés.

Nous vous demandons donc de réexaminer et de revoir cette décision de mise à pied de notre délégué syndical CGT.

Nom	Prénom	Signature